

Compte rendu synthétique du Conseil de l'ED OMI
réuni le 20 septembre 2018 dans les locaux de l'IFSTTAR à Marne

Etaient présents : Thomas Barnay (ERUDITE), Stéphanie Ben Abria (Gestionnaire de l'ED), Philippe Brunet (LISIS), Francis Papon (IFSTAR), François-Mathieu Poupeau (LATTs), Sylvie Thoron (directrice de l'ED), Vanessa Tulasne (Responsable administrative).

La séance commence à 10h00.

1. Validation de la liste des candidats sélectionnés la veille (19 septembre 2018) pour l'obtention d'un contrat doctoral

Le premier point traité concerne les contrats doctoraux. Sylvie Thoron présente le classement qui a été établi la veille par le bureau de l'ED, après l'audition des candidats. Seize candidats présélectionnés par les laboratoires avaient été convoqués. Parmi les neuf contrats proposés, six, devaient, *nécessairement*, être attribués à l'une des Unités dont la tutelle est l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) et trois, *nécessairement*, à l'une des Unités dont la tutelle est l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM).

Le classement est le suivant : 6 candidats 1^{ers} exæquo – 2 candidats 7^{ème} exæquo – 1 candidat 9^{ème} et 2 candidats sur liste complémentaire.

Le conseil approuve le classement.

S'engage ensuite une discussion autour des contrats doctoraux 2019-2020.

- Discussion autour du nombre maximum de candidats à auditionner pour 2019-2020. Il est proposé de fixer un maximum de quinze candidats au total pour les auditions qui doivent se dérouler sur une journée. Ces quinze candidats seraient issus des listes classées, remontées par les laboratoires.

- Formaliser le rôle des rapporteurs par un rapport écrit.

2. Point sur la visite à venir du comité HCERES

- Comité de visite prévu en Février 2019.

Chaque ED fait l'objet d'une visite sous forme d'entretiens entre le comité d'experts et les parties prenantes de l'école, ses doctorants, et les porteurs du projet.

Il faut en plus des représentants des doctorants au conseil de l'ED et au conseil des différents laboratoires, mobiliser d'autres étudiants.

Le rapport d'auto-évaluation :

- Partie bilan - Une discussion devra être engagée sur les modes de financement et la durée des thèses.
- La partie projet prévoit :
 - Une formation LISIS/IRG financée par le DED, sous forme d'une école d'hiver d'une durée d'une semaine sur le thème « Conduite de la recherche en sciences sociales »
 - Une journée des doctorants annuelle ou biannuelle, avec une ouverture nationale, interdisciplinaire, sur des thèmes transversaux tels que les Politiques publiques.
- Reconduction de la COMUE pour 5 ans, avec pour mission principale la formation doctorale. Par contre, la diplomation sera faite par les établissements.

3. Question Divers

Aide à la mobilité et cotutelle.

Les demandes pour l'année 2018 sont à transmettre par voie électronique à l'école doctorale concernée avant le 7 novembre 2018 minuit.

Le classement de chaque école doctorale est transmis au Département des études doctorales pour le 1er Décembre 2018.

Par conséquent il convient de prévoir le prochain conseil de l'ED entre le 8 et le 30 novembre.

A l'ordre du jour :

- Sélection et classement des candidats pour les aides à la mobilité et cotutelle
- Discussion sur la composition du Conseil de l'ED – 1 représentant par laboratoire maximum
- Discussion du rapport HCERES et de la visite
- Formations

Attention :

Penser à envoyer aux membres du conseil et mettre en copie les co-directeurs pour information